



La Bruyère
Commune Citoyenne

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de **LUMINUS sa,**
boulevard du Roi Albert II n°7
1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

en vue d'obtenir le permis unique de 1^{ère} classe relatif à la construction et l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes de puissance maximale totale de 10,8 MW, d'une cabine de tête, de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de La Bruyère. Parcelles cadastrées Division 1 section C n°s 25/3, 25/4, 25/5, 25 D2, 25 P2, 25 S2, 25 T2, 36 E, 36 F, 36 G.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 26 septembre 2022.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
16 septembre 2022	26 septembre 2022	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches, 1 5080 LA BRUYERE, le 25 octobre 2022 à 16 heures	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches,1 5080 LA BRUYERE environnement@labruyere.be

LE BOURGMESTRE,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier comportant une étude d'incidences sur l'environnement peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9h00 à 11h30 et le samedi matin de 09h00 à 12h00, au service des Permis d'Environnement, Administration communale de La Bruyère, rue des Dames Blanches, 1 à 5080 LA BRUYERE.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service communal des Permis d'environnement, tél. 081/236.562.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal ayant en charge le dossier (tél. 081/236.562).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur (LUMINUS, Benoît Van Geebergen (benoit.van.geebergen@luminus.be), rue du Pont du Val, 1 à 4100 Seraing), de l'Administration communale - service des Permis d'environnement, du Fonctionnaire technique (Service public Wallonie – Division de la Prévention et des Autorisations – avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR - tél. 081/71.53.00) et du Fonctionnaire délégué (Service public Wallonie– DGATLP – direction de Namur, place Léopold, 3 5000 NAMUR – tél 081/24.61.11).

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

A LA BRUYERE, le 16 septembre 2022.



Le Bourgmestre,

Y. DEPAS